

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 16 octobre 2023  
**N°097/16-10-2023**

Envoyé en préfecture le 23/10/2023  
Reçu en préfecture le 23/10/2023  
Publié le  
ID : 034-213401169-20231016-DELIB097-DE



Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Présents : 25

Absent : 0

Procurations : 4

Date de convocation : 06 octobre 2023

Date d'affichage : 06 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GRABELS dûment et régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle Marianne de la Maison Commune en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur René REVOL, Maire de GRABELS.

**Sont présents Mesdames et Messieurs :**

René REVOL, Jean-Pierre OLIVARES, Zohra DIRHOUSI, Frédéric WOILLET, Nathalie VERDIER, Franck FIANDINO, Christophe CELIÉ, Katy KRETZ, Joël VEZINHET, Christine MAJOREL, Sona BIJANZADEH-ASTARAI, Marie-Louise WATTELLIER, Mostafa MARCHOUD, Jean-Loup RICHE, Betty THIMON, Sylvie CARMONA, Mourad DEROUICHE, Najat MOGHEL, Marie-Sarha MONTAGNE, Vérane ALBEROLA-LAMARRE, Evelyne MATHAN-PARET, Florence MARCHETTI, Thomas GERACI, Régis MORVAN, Nicolas LEFEUVRE.

**Procurations :**

Madame Nicole ANSIDEI à Monsieur Nicolas LEFEUVRE ;  
Monsieur Pascal HEYMES à Monsieur Thomas GERACI ;  
Monsieur François ROUMANOS à Madame Florence MARCHETTI ;  
Madame Cléo FERRON à Madame Nathalie VERDIER.

**Absent :**

Néant.

**Secrétaire de séance :** Madame Marie-Louise WATTELLIER.

**AFFAIRE N°26**

**FINANCES, ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES HUMAINES - Rapport du Président de l'Assemblée spéciale des collectivités pour l'exercice 2022 - ALTEMED Société de coordination**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Franck FIANDINO, Adjoint délégué aux finances, expose :

En application de l'article L 1524-5 alinea 15 du Code général des collectivités Territoriales, la Société publique locale SA3M by ALTEMED, transmet au Conseil Municipal le rapport du Président de l'Assemblée Spéciale des Collectivités en sa qualité d'Administrateur pour l'exercice 2022.

Le rapport d'activité est joint à la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** :

- De prendre acte de la présentation du rapport de l'Assemblée Spéciale des Collectivités pour l'exercice 2022 ;
- De charger Monsieur le Maire de transmettre la délibération à Monsieur le Président de Société publique locale SA3M by ALTEMED ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
René Revol



Acte rendu exécutoire :

Après envoi en préfecture le :

Et publication ou notification le :

ID :

Le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte. Il informe que la présente décision administrative peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, ce dernier peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) . Il peut être introduit un recours gracieux auprès du maire de la commune de Grabels pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (article R421-1 et 421-2 du code de la justice administrative). La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs.

Signature

Cachet